



Licenciement correct ou non

Par **Penett**, le **06/01/2025** à **12:27**

Je suis actuellement en invalidité depuis le 01 12 2022 mais j'ai été reconnu travailleur handicapé par la MDPH. la médecine du travail m'a mis en inaptitude à mon poste en janvier 2023 puis a été licencié début février 2023.

Je n'ai perçu aucune indemnité prévoyance à ce jour et rien ne m'a été proposé pour un reclassement.

Est ce que tout cela est normal ou non ?

Merci de vos reponses

Par **Cousinnestor**, le **06/01/2025** à **16:32**

Hello !

Pouvez-vous reproduire ici les termes exacts et complets (mais anonymes) dans lesquels le médecin du travail a formulé votre inaptitude médicale ?

Vous évoquez des événements qui datent de 2 ans environ (fin 2022, début 2023). Pour quelles raisons vous en préoccupez-vous maintenant début 2025 ?

A+